

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE
LC/G.1569 (CEG.16/2)
10 juillet 1989
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



RAPPORT DE LA SEIZIEME SESSION DU COMITE D'EXPERTS
GOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU (CEGAN)

(New York, 22-24 mai 1989)



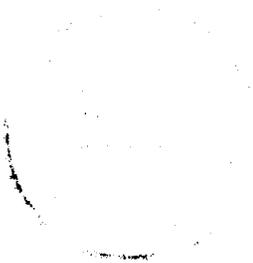
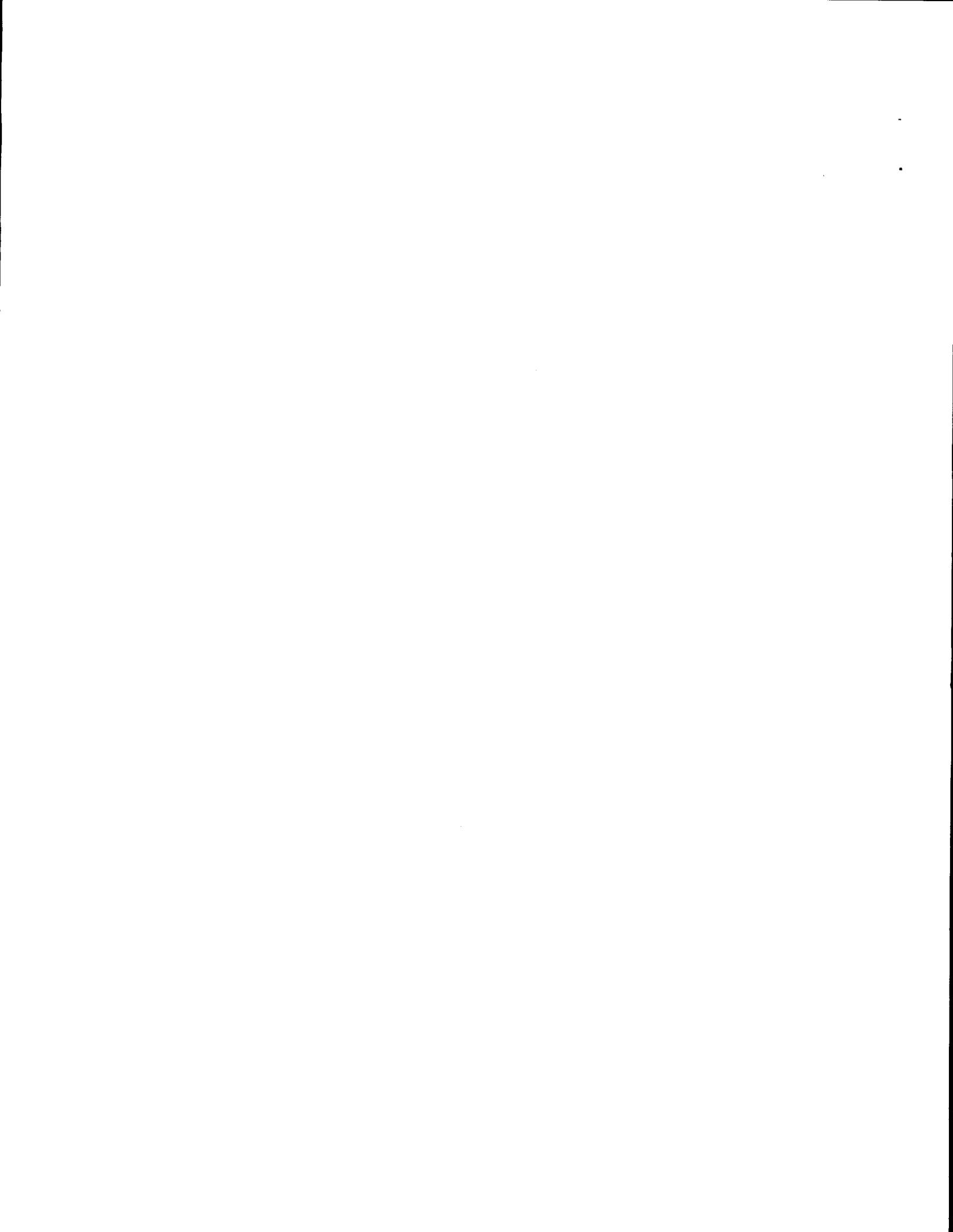


TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
Section 1		
A. ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1-7	1
Date et lieu de la réunion.....	1	1
Participants.....	2-3	1
Election du Bureau.....	4	1
Ordre du jour.....	5	2
Documentation.....	6	2
Adoption du rapport.....	7	2
B. COMPTE RENDU DES DEBATS.....	8-9	2
Section 2		
CONTRIBUTION DES PAYS DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES A LA FORMULATION DE LA STRATEGIE INTERNA- TIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT.....	10-30	3
A. NECESSITE, FONCTIONS ET APPROCHE.....	10-11	3
B. L'ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	12-15	4
C. LES CRITERES D'ETABLISSEMENT DES OBJECTIFS ET DES MECANISMES D'EVALUATION.....	16-22	5
D. OBJECTIFS.....	23-30	6



Section 1

A. ORGANISATION DES TRAVAUX

Date et lieu de la réunion

1. Le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) a tenu sa seizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 22 au 24 mai 1989. Le CEGAN, créé par la résolution 310(XIV) de la CEPALC, est composé des pays en développement membres de la Commission. Il s'est réuni conformément à la décision adoptée par ce Comité à sa quinzième session et ratifiée par le Comité plénier de la CEPALC à sa vingtième session (New York, 30 et 31 mars 1989).

Participants

2. Ont participé à la session des représentants des Etats ci-après, membres du Comité: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Chili, Cuba, Equateur, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Uruguay et Venezuela.

3. Etait également présent à la réunion, en qualité d'observateur, un représentant du Système économique latino-américain (SELA).

Election du Bureau

4. Conformément à la pratique établie pour les sessions du CEGAN qui se tiennent à New York entre les sessions de la Commission, c'est le Bureau de la session précédente qui a été élu, à savoir:

Président:	M. Paulo Nogueira-Batista (Brésil)
Premier Vice-Président:	M. Evans S. King (Trinité-et-Tobago)
Deuxième Vice-Président:	M. Jorge García (Cuba)
Troisième Vice-Président:	M. Pedro Daza (Chili)
Rapporteur:	M. Alfredo Ortuño (Costa Rica)

Ordre du jour

5. Le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour ci-après:
1. Election du Bureau
 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
 3. Elaboration de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement
 4. Questions diverses
 5. Adoption du rapport final.

Documentation

6. Le Secrétariat a présenté au Comité un document de travail intitulé "Ordre du jour provisoire" (LC/L.500(CEG.16/1)). Le Comité était également saisi des documents de séance intitulés "Note verbale adressée au Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)" et "Contribution des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes à la formulation de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement".

Adoption du rapport

7. Le projet de rapport de la réunion a été présenté et adopté conformément aux normes habituelles.

B. COMPTE RENDU DES DEBATS

8. A l'ouverture des débats, le Comité est convenu de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le document "Contribution des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes à la formulation de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement".

9. Les débats du Comité se sont déroulés en quatre séances plénières. A la dernière séance plénière, le Comité a approuvé le document visé au paragraphe ci-dessus et dont le texte final est consigné dans la section 2 de ce rapport.

Section 2

CONTRIBUTION DES PAYS DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIRES A LA
FORMULATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT
POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT

A. NECESSITE, FONCTIONS ET APPROCHE

10. Au seuil du vingt-et-unième siècle, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont vu se creuser, durant les années 80, le fossé qui sépare les pays développés de la plupart des pays en développement. Alors que les premiers poursuivent leur croissance et accomplissent de vastes progrès scientifiques et techniques, les seconds se débattent dans une crise qui limite sérieusement leur marge de manoeuvre ainsi que la portée sociale et l'horizon temporel de leurs politiques. Il est donc essentiel que le système multilatéral retrouve, pour tous les pays, un horizon à long terme dans le domaine économique et social et considère à nouveau l'impératif du développement comme son objectif principal. La nouvelle Stratégie internationale du développement (SID) doit devenir à ces fins un instrument politique et technique, renforçant politiquement les activités d'ordre économique et social de l'Organisation et donnant ainsi au système multilatéral l'impulsion nécessaire pour compléter, dans le domaine du développement, le rôle que joue l'Organisation dans la recherche de la paix.

11. L'aube des années 90 doit marquer un tournant après une décennie de développement perdue. Il est indispensable de renverser une situation qui se caractérise dans la plupart des pays en développement par une stagnation ou une régression de leur économie, par l'exacerbation des tensions sociales et politiques et par la dégradation de la condition humaine dans de vastes segments de leur population, autant de facteurs qui compromettent leurs possibilités de développement présentes et futures. Cela étant, la revitalisation du développement économique et social des pays en développement doit être la préoccupation centrale de la SID. La reprise économique des pays en développement sert les intérêts mêmes des pays développés et de l'économie mondiale en général, en ce sens qu'elle contribue à l'expansion du commerce international et qu'elle favorise une stabilité économique et politique accrue, sous le signe de l'interdépendance croissante des deux groupes de pays.

B. L'ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

12. L'ordre international actuel oppose de sérieux obstacles à la majorité des pays en développement qui cherchent à surmonter la crise actuelle annulant les efforts qu'ils déploient tant sur le plan individuel que collectif, en faveur du développement. La persistance durant cinq ans de déséquilibres considérables dans les relations extérieures des pays économiquement les plus importants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représente une érosion du système de Bretton Woods. Ces déséquilibres sont le fruit d'un manque de coordination sur le plan de politiques adoptées essentiellement par un petit nombre de pays développés. Ces politiques ne sont pas parvenues à éliminer les tensions au sein de l'OCDE, ni à éviter l'instabilité des taux de change et d'autres prix, les taux d'intérêt élevés et le protectionnisme, qui tous ont eu des conséquences très graves pour les pays en développement. Ainsi, les grands paramètres de l'économie internationale sont fixés sans la participation des pays en développement et sans qu'on prenne leurs intérêts en considération. Dans le même temps, en ce qui concerne le commerce, et à côté d'efforts sincères pour libéraliser les échanges dans certains domaines essentiels, on essaie d'introduire de profonds changements dans le système de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) une fois encore sans tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement.

13. Pour les pays en développement, le transfert net de ressources au monde industrialisé demeure le principal obstacle à la reprise de la croissance dans ces pays. Ces transferts se sont accrus du fait de l'augmentation du service de la dette, qui a atteint des niveaux intenable, et d'un apport net de ressources financières considérablement réduit dans les pays développés. Dans le même temps, on continue d'assister à une détérioration des termes de l'échange ainsi qu'à l'instabilité des cours des produits primaires et à un regain du protectionnisme, autant de facteurs qui ont également une incidence négative sur le développement économique.

14. Dans ces circonstances, il est essentiel d'entamer dans le système des Nations Unies un processus ayant pour objet de résoudre ces problèmes. Ce processus devra faire partie intégrante de la restructuration de l'économie mondiale, qui est une tâche à long terme, afin de déboucher sur un ordre économique international plus juste et plus équitable.

15. Dans le même temps, il importe d'arriver immédiatement à des accords afin d'atténuer les effets nuisibles de l'ordre économique international actuel pour les pays en développement. Il faudra mettre au point des mécanismes de nature à dédommager ces pays des pertes qu'ils subissent par suite de décisions économiques auxquelles ils n'ont aucune part. En outre, il faudra progresser sur la voie de solutions concertées et de nature à permettre aux pays en développement de surmonter les principaux obstacles à la reprise de leur croissance. La SID pourrait être un instrument adéquat pour concrétiser ces accords et assurer qu'ils soient mis en oeuvre.

C. LES CRITERES D'ETABLISSEMENT DES OBJECTIFS ET DES MECANISMES D'EVALUATION

16. La relance du développement implique une amélioration sensible de la situation générale des pays en développement sur les plans économique et social, notamment dans certains aspects jugés essentiels. Cette amélioration peut être énoncée en termes d'objectifs de caractère général et d'objectifs spécifiques et sectoriels pour les aspects les plus particuliers. Dans la Stratégie, ces deux catégories d'objectifs seraient complémentaires.

17. La Stratégie comporterait un ensemble choisi d'objectifs appartenant à ces deux catégories, qui seraient étroitement liés aux engagements pris par les parties et aux accords de coopération internationale qui seraient conclus, ainsi qu'à l'efficacité des mécanismes internationaux qui seraient créés pour la mettre en oeuvre et pour l'évaluer selon un calendrier préalablement établi.

18. Le choix des objectifs devrait s'accompagner d'un recensement des moyens nécessaires et efficaces pour les atteindre. Dans la mesure où la nature de l'objectif s'y prêterait, on y adjoindrait des buts et des indicateurs qui permettraient d'en quantifier facilement et en temps opportun la réalisation.

19. Les objectifs de la Stratégie internationale du développement devraient être axés sur les aspects fondamentaux du développement. Cette sélection signifiera que nombre des activités décentralisées des organismes des Nations Unies continueraient d'être menées en tant que telles tout en bénéficiant de la réalisation des objectifs de la Stratégie qui, de par leur vaste portée, auraient des effets positifs sur ces activités.

20. Les organismes des Nations Unies devraient se mobiliser et coordonner leurs efforts pour assurer le succès de la Stratégie et il faudrait spécifier clairement la contribution des différents organes et organismes spécialisés à la réalisation et à l'évaluation de cette dernière. Il conviendrait de porter une attention spéciale au degré de participation des institutions financières multilatérales.

21. La Stratégie internationale du développement devrait être souple si on ne veut pas qu'elle devienne lettre morte pendant les années 90. Les mécanismes d'évaluation devraient prévoir les moyens et les mesures concrètes permettant d'introduire, dans les systèmes et les politiques des pays développés, les transformations nécessaires à la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie.

22. La Stratégie internationale du développement devrait être présentée sous une forme qui puisse véritablement sensibiliser l'opinion publique à son importance car, si elle est mobilisée en faveur du développement, celle-ci peut jouer un rôle décisif dans son succès.

D. OBJECTIFS

23. Dans le contexte des critères déjà indiqués, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes estiment que la SID doit être axée sur la reprise de la croissance et d'un développement soutenu, sur l'intégration des aspects économiques et sociaux et sur le relèvement des niveaux de vie de leur population.

24. A cette fin, la SID pour la décennie des années 90 devra avoir pour objectif central d'inverser le transfert négatif net de ressources. Dans ce sens, il sera indispensable de réduire la charge de la dette extérieure, de supprimer les obstacles au commerce international et d'améliorer les termes de l'échange et l'accès aux marchés des pays développés. De même, il faudra absolument accroître les flux financiers vers les pays en développement, et en particulier les flux de caractère concessionnel. Ces courants financiers pourraient également se bénéficier de la réduction des dépenses en armement.

25. Il est particulièrement important que les pays en développement puissent avoir accès aux ressources extérieures de façon à pouvoir organiser des programmes nationaux visant à consolider et à diversifier leur capacité de production.

26. La Stratégie devra prévoir, pour assurer un développement soutenu, des mesures permettant d'appuyer les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer et améliorer leur infrastructure en ressources humaines, afin d'être mieux à même de relever les défis posés par le développement et l'évolution rapide du progrès technique. La Stratégie devra en outre envisager des mesures de nature à renforcer les mécanismes qui favorisent l'accès aux techniques modernes, le transfert de ces techniques et leur développement autonome.

27. La suppression des obstacles extérieurs à la croissance permettra d'atteindre plus facilement nombre d'autres objectifs du développement économique et social.

28. La SID devra avoir pour autre objectif fondamental d'améliorer les conditions de vie des principales couches de la population des pays en développement, et en particulier de supprimer les situations de pauvreté extrême.

29. Cet objectif ne pourra être réalisé que si les pays développés apportent leur coopération technique et financière. Pour leur part, les pays en développement devront mettre à exécution des politiques et stratégies favorisant un accroissement et une meilleure répartition des revenus et des richesses et des possibilités accrues d'égalité des chances.

30. La spécification de l'objectif visé au paragraphe 28, la mobilisation des ressources qu'implique sa poursuite ainsi que l'évaluation des résultats obtenus seront facilités dans ce cas par l'identification des groupes sociaux dont les besoins essentiels demeurent insatisfaits. On sait par quels moyens techniques cette identification peut se faire, et il convient de créer les mécanismes qui les mettent pleinement à la portée de tous les pays en développement. Il existe en outre dans certains domaines d'amples données d'expérience sur les politiques qui sont de nature à remédier aux insuffisances constatées.